



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Les installations sanitaires dans les écoles

Question orale n° 1063

Texte de la question

Mme Mireille Robert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les mesures d'hygiène de déconfinement mises en place dans les écoles, notamment concernant les blocs sanitaires. À la faveur de ses visites dans les écoles de sa circonscription pour évaluer les difficultés et questions concernant les mesures de déconfinement, Mme la députée a constaté le problème majeur des sanitaires et des points d'eau dans nombre d'écoles vieillissantes. Durant cette période si particulière, comment gérer le planning quand le passage aux toilettes ou au lavabo ne peut se faire qu'un ou deux élèves en même temps ? L'épidémie a collectivement permis de mesurer que bien des mesures d'hygiène élémentaire ne sont pas forcément la norme dans le pays et que beaucoup de blocs sanitaires font honte. Nombre insuffisant de points d'eau, de robinets, de toilettes, médiocrité de l'approvisionnement en savon ou en désinfectant : ces problèmes ne sont pas nouveaux. Enseignants, parents et élèves multiplient les alertes depuis des années. On sait très bien, par exemple, que beaucoup d'enfants ne vont pas aux toilettes aux heures d'école à cause de la vétusté des installations. Comment faire de la prévention sanitaire et enseigner aux enfants les bons gestes quand les infrastructures ne sont pas au rendez-vous ? Pouvons-nous prévoir un plan ambitieux de remise à niveau des installations sanitaires des écoles élémentaires et des collèges ? Quel partenariat peut-on imaginer avec les différentes collectivités territoriales dont c'est la compétence ? Elle souhaite connaître son avis sur ce sujet.

Texte de la réponse

BLOCS SANITAIRES DANS LES ÉCOLES

M. le président. La parole est à Mme Mireille Robert, pour exposer sa question, n° 1063, relative aux blocs sanitaires dans les écoles.

Mme Mireille Robert. L'épidémie de covid-19 nous a imposé de revoir nos mesures d'hygiène afin de ralentir la propagation du virus, voire de la stopper. Les procédures instaurées dans les établissements scolaires en vue du déconfinement ont révélé des lacunes et des dysfonctionnements touchant notamment les blocs sanitaires.

À la faveur de visites dans ma circonscription et à la lumière d'enquêtes que j'ai menées pour évaluer les difficultés et les questions soulevées par ces nouvelles dispositions, j'ai constaté le problème majeur que posaient les sanitaires et les points d'eau dans nombre d'écoles vieillissantes. L'épidémie a ainsi révélé que bien des mesures d'hygiène élémentaire n'étaient pas la norme dans notre pays. Beaucoup de blocs sanitaires sont dans un état qui fait honte : points d'eau, robinets, toilettes en nombre insuffisant, médiocrité de l'approvisionnement en savon ou en désinfectant, gestion délicate du passage aux toilettes ou au lavabo. À ces problèmes, qui ne sont pas récents, s'ajoutent le manque d'intimité du fait de toilettes sans séparation ou de portes qui ne ferment pas, l'éloignement des blocs sanitaires par rapport aux classes, l'approvisionnement aléatoire en papier hygiénique.

Enseignants, parents et élèves multiplient les alertes depuis des années. On sait très bien que beaucoup

d'enfants ne vont pas aux toilettes aux heures d'école à cause de la vétusté des installations. Face aux nouveaux défis sanitaires, comment faire de la prévention et enseigner aux enfants les bons gestes quand les infrastructures ne sont pas au rendez-vous ? Peut-on prévoir un plan ambitieux de remise à niveau des installations sanitaires de nos écoles élémentaires et de nos collèges ? Quel partenariat peut-on imaginer avec les différentes collectivités territoriales, compétentes en la matière ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse*. L'hygiène défectueuse dans les sanitaires à l'école, dans le premier comme dans le second degré, constitue un problème majeur. J'ai eu à maintes reprises l'occasion de m'exprimer à son sujet, avant même la crise du covid-19. Tout ce que vous avez décrit est malheureusement conforme à la réalité, et nous avons beaucoup à rattraper en la matière. Des difficultés telles que le nombre insuffisant de sanitaires, leur détérioration, leur saleté, leur insécurité ont été relevées dans une proportion élevée d'écoles et d'établissements scolaires. Elles empoisonnent la vie quotidienne des élèves, comme vous l'avez très bien dit. De plus, des pathologies récurrentes sont signalées, surtout chez les jeunes filles, en lien avec le non-usage des toilettes scolaires, dont un nombre élevé d'infections urinaires. Le constat est corroboré par la thèse soutenue en juin 2013 par le docteur Bénédicte Hoarau, qui a enquêté auprès de 800 élèves de trois collèges : un tiers des élèves interrogés renoncent à aller aux toilettes à cause de cette situation.

La gestion de ces difficultés, relevant d'enjeux de promotion de la santé et de limitation de la propagation des virus, concerne tous les acteurs de la communauté éducative et implique une collaboration étroite avec les collectivités territoriales.

Pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, offrir à l'ensemble de la communauté éducative un cadre de vie favorable aux apprentissages a toujours été une priorité. Or l'hygiène constitue un élément primordial pour le bien-être des élèves et, par là même, pour leur réussite à l'école.

Le problème des installations sanitaires se situe à la croisée des thématiques de la citoyenneté, de la santé et de la vie scolaire s'agissant du volet pédagogique et éducatif. Selon une démarche d'éducation à la santé et à la citoyenneté, des projets pédagogiques et éducatifs tendent donc à aborder les conditions d'accès aux sanitaires, d'usage de ceux-ci, de sécurité, d'hygiène et d'intimité pour ceux qui les utilisent. Un guide dédié, disponible en ligne sur le portail Éduscol, apporte ainsi un ensemble de références, de conseils et d'outils pour agir.

Enfin, dans le contexte du contrôle de la pandémie de covid-19, l'accès à un point d'eau, en complément de la fourniture de gel hydroalcoolique, est indispensable dans le respect renforcé des gestes barrières : le protocole à appliquer par l'ensemble de la communauté éducative permet l'échelonnement du passage des élèves aux toilettes afin de respecter les distances et d'éviter la surfréquentation lors des temps de pause.

Alors qu'il nous faut progresser en ce domaine, la crise du covid-19 crée une prise de conscience salutaire. Je vous confirme que le plan de soutien aux collectivités locales mis en œuvre par l'État à la suite de la crise sanitaire permet ainsi d'apporter des solutions de financement pour la rénovation des sanitaires dans les écoles, notamment grâce à l'abondement de 1 milliard d'euros de la dotation de soutien à l'investissement local, la DSIL. J'y serai particulièrement attentif.

J'agis par ailleurs au niveau européen afin que le plan de relance inclue ce que j'ai appelé un plan Marshall du bâti scolaire, pour appuyer les collectivités locales dans une entreprise de rénovation écologique de l'ensemble des bâtiments. Or celle-ci concernerait évidemment les sanitaires, car l'écologie est aussi en jeu, comme le bien-être quotidien.

Données clés

Auteur : [Mme Mireille Robert](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1063

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [9 juin 2020](#)

Réponse publiée le : 9 décembre 2020, page 4033

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 juin 2020](#)